

Demande d'accès 2024-2025.207

METHODOLOGIE UTILISÉE POUR RÉPARTIR LES NOUVELLES PLACES DE MAISONS DES AÎNÉS ET DE MILIEUX DE VIE ALTERNATIVES ENTRE LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Pour répartir les nouvelles places à développer au Québec dans le cadre des maisons des aînés et milieux de vie alternatives, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Projection du nombre de places de CHSLD qui seraient requises de 2018 à 2028, et ce, en maintenant un taux de 3,69 lits d'hébergement permanent pour 100 personnes âgées de 70 ans et plus (taux de 2018) ;
- Nombre de personnes en attente d'un lit d'hébergement permanent en CHSLD par région et par établissement.

RÉGION	Taux de croissance de la population âgée de 70 ans et plus entre 2018-2028	Évolution théorique du nombre de places de CHSLD jusqu'en 2028 ET Portrait de la liste d'attente d'un lit d'hébergement permanent en CHSLD à la période financière 4, 2019-2020			Proposition de la répartition des nouvelles places de maisons des aînés et milieux de vie alternatives entre les régions du Québec ¹
		Croissance théorique du nombre de places jusqu'en 2028 (si le taux de 3,69 places pour 100 personnes âgées de 70 ans et plus est maintenu)	Répartition (en %) de places entre les régions selon le vieillissement de la population âgée de 70 ans et plus et en maintenant le taux de 3,69	Nombre de personnes en attente d'un lit d'hébergement permanent en CHSLD à la période financière 4, 2019-2020	
Abitibi-Témiscamingue	47,80%	247	1,20%	54	32
Gaspésie et îles-de-la-Madeleine	44,60%	349	1,70%	28	45